



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1800

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1800 intitulé :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 800 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie)

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 14 décembre 2020.

QUE le règlement a été approuvé le 30 mars 2021 conformément à la loi pour un montant de 14 800 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca